

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 12 mai, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 6 mai 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 27

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL,
Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilynne LANTRAIN, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Christophe ARZANO à M. Bruno POIGNANT.
M. Didier KHOURY à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2025DELIB0042 - MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA RÉHABILITATION DU GYMNASSE CLEMENCEAU
PASSÉ EN MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE - ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS ET AUTORISATION
DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE LES SIGNER

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-21,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération N°2024DELIB0062 relative à la Procédure avec négociation relative à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase Clemenceau - autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché,

Vu la délibération N°2024DELIB0155 relative à l'Approbation de l'avenant n° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase Georges Clemenceau relatif à la fixation du forfait définitif de rémunération : autorisation donnée à monsieur le Maire de le signer

Vu la décision préfectorale N° IDF 202404020038 portant attribution du label « Architecture contemporaine remarquable » au gymnase Clemenceau, situé 11bis avenue Georges Clemenceau à Bry-sur-Marne (94360),

Vu l'avis de la Commission MAPA en date du 29 avril 2025,

Vu le procès-verbal de la Commission MAPA en date du 29 avril 2025 établissant le classement des offres proposé par lot,

Vu l'avis de la Commission municipale n° 2 « Commission Grands Projets, Fêtes et Animations » du 6 mai 2025,

Considérant qu'il convient de réhabiliter le gymnase Clemenceau, situé 11 avenue Georges Clemenceau à Bry-sur-Marne (94360),

Considérant que le coût prévisionnel total des travaux a été fixé à 3 282 000 euros hors taxes, soit 3 938 400 euros toutes taxes comprises, dans le dossier d'Avant-Projet Définitif (APD), valeur juin 2023,

Considérant que depuis le dossier d'Avant-Projet Définitif (APD) des modifications ont été apportées pour une valeur estimée à 66 000 euros hors taxes, dont le remplacement de la clôture extérieur, y compris le ravalement du muret sur lequel est posée la clôture, l'installation d'un filet pare-ballon, la réalisation du blason ville dans la salle et la suppression d'une estrade amovible.

Considérant qu'il convient d'actualiser les prix de l'estimation avec un coefficient correspondant à l'indexation des coûts de construction pour une valeur de 23 125,10 euros, portant ainsi l'estimation à 3 371 125,10 euros hors taxes, soit 4 045 350,12 euros toutes taxes comprises

Considérant que la durée des marchés est de 26 mois, dont deux mois de préparation, 12 mois de travaux et 12 mois d'année de garantie de parfait achèvement, à partir de l'ordre de service de démarrage

Considérant que la commission MAPA réunie le 29 avril 2025 a jugé les offres présentées par les sociétés suivantes comme étant économiquement et techniquement les plus avantageuses pour chaque lot, pour un montant global de 3 187 993,04 euros hors taxes, soit 3 825 591,65 euros toutes taxes comprises :

Lot	Dénomination du lot	Entreprise classée première et choisie par la Commission MAPA	Montant de l'offre
1	INSTALLATION DE CHANTIER / DEMOLITION / CURAGE / DESAMIANPAGE / CARRELAGE / GROS-OEUVRE/VRD	DOMATECH, sise 2 rue Louis Armand, 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY	996 013,81 € euros hors taxes, soit 1 195 216,57 euros toutes taxes comprises
2	ETANCHEITE	ETI, sise 119 avenue le foll, 94290 VILLENEUVE LE ROI	108 166,50 euros hors taxes, soit 129 799,80 euros toutes taxes comprises
3	FACADES	SARL TNC, sise 21 rue des terres fortes, 77600 CHANTELOUP EN BRIE	204 052,73 euros hors taxes, soit 244 863,28 euros toutes taxes comprises

4	MENUISERIES EXTERIEURES	PRODESIGN, sise 3 rue Eugène Henaff, 93240 STAINS	485 766,60 euros hors taxes, soit 582 919,92 euros toutes taxes comprises
5	SERRURERIE	ALUMINIUM FABRICATION DIFFUSION, sise 1 Rue du Poteau, 77181 COURTRY	262 990,07 euros hors taxes, soit 315 588,08 euros toutes taxes comprises
6	MENUISERIES INTERIEURES	EPRIM, sise 13, avenue Joseph Paxton, 77164 FERRIERES-EN-BRIE	75 085,85 euros hors taxes, soit 90 103,02 euros toutes taxes comprises
7	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE – VENTILATION	GROUPE OPTIM, sise 14 rue Jules Vanzuppe, 94200 IVRY-SUR-SEINE	247 000,00 euros hors taxes, soit 296 400,00 euros toutes taxes comprises
8	ELECTRICITE - COURANT FORTS ET FAIBLES	GROUPE OPTIM, sise 14 rue Jules Vanzuppe, 94200 IVRY-SUR-SEINE	232 000,00 euros hors taxes, soit 278 400,00 euros toutes taxes comprises
9	CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS SUSPENDUS	EPRIM, sise 13, avenue Joseph Paxton, 77164 FERRIERES-EN-BRIE	349 000,00 euros hors taxes, soit 418 800,00 euros toutes taxes comprises
10	REVETEMENTS SOUPLES / SPORTIFS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	STTS SAS, sise 40 rue du commerce, 51350 CORMONTREUIL	150 469,24 euros hors taxes, soit 180 563,09 euros toutes taxes comprises
11	PEINTURE NETTOYAGE	LAUMAX SARL, sise 41 Avenue de la République, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS	50 548,24 euros hors taxes, soit 60 657,89 euros toutes taxes comprises
12	ASCENSEUR	TK ELEVATOR, sise Rue de Champfleu, 49001 ANGERS	26 900,00 euros hors taxes, soit 32 280,00 euros toutes taxes comprises
Montant total			3 187 993,04 euros hors taxes, soit 3 825 591,65 euros toutes taxes comprises

Considérant que Monsieur le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil municipal, de souscrire les marchés,

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour

ARTICLE 1 : Prend acte et décide de suivre l'avis émis par la Commission MAPA.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation du gymnase Clemenceau, sis 11 avenue Georges Clemenceau – 94360 Bry-sur-Marne, à intervenir avec les sociétés listées ci-dessous, dont les offres jugées économiquement la plus avantageuses ont été retenues par la Commission MAPA du 29 avril 2025, pour un montant global de 3 187 993,04 euros hors taxes (trois-million-cent-quatre-vingt-sept-mille-neuf-cent-quatre-vingt-treize euros et quatre centimes), soit 3 825 591,65 euros toutes taxes comprises (trois-millions-huit-cent-vingt-cinq-mille-cinq-cent-quatre-vingt-onze euros et soixante-cinq centimes) :

Lot	Dénomination du lot	Entreprise classée première et choisie par la Commission MAPA	Montant de l'offre
1	INSTALLATION DE CHANTIER / DEMOLITION / CURAGE / DESAMIANTAGE / CARRELAGE / GROS-OEUVRE/VRD	DOMATECH, sise 2 rue Louis Armand, 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY	996 013,81 euros hors taxes (neuf-cent-quatre-vingt-seize-mille-treize euros et quatre-vingt-un centimes), soit 1 195 216,57 euros toutes taxes comprises (un-million-cent-quatre-vingt-quinze-mille-deux-cent-seize euros et cinquante-sept centimes)
2	ETANCHEITE	ETI, sise 119 avenue le foll, 94290 VILLENEUVE LE ROI	108 166,50 euros hors taxes (cent-huit-mille-cent-soixante-six euros et cinquante centimes), soit 129 799,80 euros toutes taxes comprises (cent-vingt-neuf-mille-sept-cent-quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt centimes)
3	FACADES	SARL TNC, sise 21 rue des terres fortes, 77600 CHANTELOUP EN BRIE	204 052,73 (deux-cent-quatre-mille-cinquante-deux euros et soixante-treize centimes) euros hors taxes, soit 244 863,28 euros toutes taxes comprises (deux-cent-quarante-quatre-mille-huit-cent-soixante-trois euros et vingt-huit centimes)
4	MENUISERIES EXTERIEURES	PRODESIGN, sise 3 rue Eugène Henaff, 93240 STAINS	485 766,60 euros hors taxes (quatre-cent-quatre-vingt-cinq-mille-sept-cent-soixante-six euros et soixante centimes), soit 582 919,92 euros toutes taxes comprises (cinq-cent-quatre-vingt-deux-mille-neuf-cent-dix-neuf euros et quatre-vingt-douze centimes)
5	SERRURERIE	ALUMINIUM FABRICATION DIFFUSION, sise 1 Rue du Poteau, 77181 COURTRY	262 990,07 euros hors taxes (deux-cent-soixante-deux-mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix euros et sept centimes), soit 315 588,08 euros toutes taxes comprises (trois-cent-quinze-mille-cinq-cent-quatre-vingt-huit euros et huit centimes)

6	MENUISERIES INTERIEURES	EPRIM, sise 13, avenue Joseph Paxton, 77164 FERRIERES-EN-BRIE	75 085,85 euros hors taxes (soixante-quinze-mille-quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-cinq centimes), soit 90 103,02 euros toutes taxes comprises (quatre-vingt-dix-mille-cent-trois euros et deux centimes)
7	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	GROUPE OPTIM, sise 14 rue Jules Vanzuppe, 94200 IVRY-SUR-SEINE	247 000,00 euros hors taxes (deux-cent-quarante-sept-mille euros), soit 296 400,00 euros toutes taxes comprises (deux-cent-quatre-vingt-seize-mille-quatre-cents euros)
8	ELECTRICITE - COURANT FORTS ET FAIBLES	GROUPE OPTIM, sise 14 rue Jules Vanzuppe, 94200 IVRY-SUR-SEINE	232 000,00 euros hors taxes (deux-cent-trente-deux-mille euros), soit 278 400,00 euros toutes taxes comprises (deux-cent-soixante-dix-huit-mille-quatre-cents euros)
9	CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS SUSPENDUS	EPRIM, sise 13, avenue Joseph Paxton, 77164 FERRIERES-EN-BRIE	349 000,00 euros hors taxes (trois-cent-quarante-neuf-mille euros), soit 418 800,00 euros toutes taxes comprises (quatre-cent-dix-huit-mille-huit-cents euros)
10	REVETEMENTS SOUPLES / SPORTIFS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	STTS SAS, sise 40 rue du commerce, 51350 CORMONTREUIL	150 469,24 euros hors taxes (cent-cinquante-mille-quatre-cent-soixante-neuf euros et vingt-quatre centimes), soit 180 563,09 euros toutes taxes comprises (cent-quatre-vingt-mille-cinq-cent-soixante-trois euros et neuf centimes)
11	PEINTURE NETTOYAGE	LAUMAX SARL, sise 41 Avenue de la République, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS	50 548,24 euros hors taxes (cinquante-mille-cinq-cent-quarante-huit euros et vingt-quatre centimes), soit 60 657,89 euros toutes taxes comprises (soixante-mille-six-cent-cinquante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes)
12	ASCENSEUR	TK ELEVATOR, sise Rue de Champfleu, 49001 ANGERS	26 900,00 euros hors taxes (vingt-six-mille-neuf-cents euros), soit 32 280,00 euros toutes taxes comprises (trente-deux-mille-deux-cent-quatre-vingts euros)
Montant total			3 187 993,04 euros hors taxes soit 3 825 591,65 euros toutes taxes comprises

ARTICLE 3 : PRÉCISE que les marchés sont conclus pour une durée de 26 mois.

ARTICLE 4 : PRÉCISE que les marchés seront signés par Monsieur le Maire dès que la présente délibération sera exécutoire.

ARTICLE 5 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires liées à l'exécution des marchés et notamment celles relatives à leur résiliation.

ARTICLE 6 : DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget 2025 et seront inscrits aux budgets suivants, aux chapitre et article correspondants.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 15 mai 2025

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

